



Jean Pierre Amougou Belinga traîne Peter Essoka en Justice.

237actu.com apprend que le « Puissant » président directeur général du groupe de presse l'Anecdote vient de saisir les tribunaux afin que Peter Essoka réponde de ses propos tenus sur Radio France Internationale (RFI).

En effet l'ancien journaliste de la CRTV sur la radio française a qualifié Vision 4 de radio « Mille Collines » ceci en référence à la tristement célèbre Radio rwandaise qui avait été l'instigateur du génocide de 1994.

Notons que le Patron du groupe de presse l'Anecdote n'est pas à son premier « bras de fer » avec le Conseil National de la Communication (CNC), l'organe régulateur des médias.

En 2014 déjà, la décision issue de la 8^e session ordinaire du Cnc, rendue publique le 27 novembre avait été violemment contestée par Amougou Belinga.

« Je vais poursuivre M. Essoka pour abus d'autorité et chantage. Une citation directe lui sera servie ce lundi au plus tard » déclarait ce patron de presse au lendemain de la suspension, pour 6 mois par le Conseil national de la communication, de quatre de ses journalistes, Parfait Ayissi Etoa, Ernest Obama, Inès Belinga et Roméo Mbida, accusés d'« atteinte à l'éthique et à

la déontologie» journalistique.

Voici donc une nouvelle aventure judiciaire à laquelle devra faire face Peter Essoka, président du Conseil National de la Communication et celui qui déclare que les décisions du CNC relèvent de la simple « provocation ».

En rappel, c'est dans un communiqué rendu public le 19 décembre 2017 que le conseil national de la communication infligeait des sanctions aux journalistes de la chaîne de télévision Vision4.

Le gendarme des médias avait suspendu Ernest Obama et Jean Jacques Ze pour une période de 2 mois sur un reportage « controversé » du personnage politique Vincent Sosthène Fouda,

Parfait Ayissi au cœur d'un scandale sexuel avait été suspendu pour une période d'un mois. Le « dinosaure » payait le prix de ses propos malveillants à l'endroit du collectif d'avocats impliqués dans son dossier.

Jean Pierre Amougou Belinga PDG du groupe l'Anecdote quant à lui était suspendu de ses fonctions de Directeur de Publication du journal l'Anecdote pour une période de 2 mois.
